



VIDE-GRENIER du 09 juin 2024 à CUNAC

REGLEMENT & CONDITIONS GENERALES

BULLETIN D'INSCRIPTION

A retourner rempli à : **chez**

ROUSSILLON- BCCL - 10 Rue des Bruyères 81380 Lescure d'Albigeois

NOM :Prénom

Date et lieu de naissance :

Adresse

Portable :

Email :

Titulaire de la pièce d'identité N° :

Délivrée le :par :

N° immatriculation de mon véhicule :

Souhaite réserveremplacement(s) de 6 m2 (soit 3m x2m) au prix de 10€ l'emplacement.

Localisation Parking Complexe Sportif-Place de la Grèze 81990 CUNAC

Je soussigné(e).....
demande l'autorisation d'exercer l'activité d'exposant **le 09 juin 2024**

Je joins à mon inscription la photocopie recto-verso de ma carte d'identité ainsi que le paiement de ma réservation par **chèque** à l'ordre du **Basket Club CUNAC LESCURE (BCCL)**.

Je déclare avoir pris connaissance du document présent et du RÈGLEMENT & CONDITIONS GENERALES ci-joint, de l'accepter dans sa totalité et sans réserve.

Fait à : -----Le : -----

« Lu et approuvé » et Signature :

Partie à découper et garder = RÈGLEMENT & CONDITIONS GENERALES

La Manifestation

Le vide-greniers est ouvert aux particuliers. Il se tiendra uniquement en extérieur. Est appelé « particulier », toute personne désirant vendre des biens personnels à titre exceptionnel et n'exerçant pas la profession de brocanteur ou d'antiquaire. Les enfants « exposants » seront sous l'entière responsabilité de leurs parents. Selon les recommandations préfectorales et les textes réglementaires en vigueur, les exposants justifieront de leur identité par une pièce officielle, lors de leur installation.

Une buvette sera à disposition sur le lieu de la manifestation.

L'Emplacement

La façade et la profondeur des emplacements sont uniformes. Soit un **espace de 3.00 par 2.00 mètres**. Le fait de louer un emplacement vaut acceptation pleine et entière du règlement intérieur.

Tarif & Inscription

La location d'un **emplacement est de 10,00 Euros**. Une boisson chaude sera offerte par emplacement.

L'inscription est définitive qu'à la réception du dossier complet avec le paiement.

(Règlement + Bulletin d'inscription visé + Conditions générales visées + Copie de la Carte d'Identité) à l'adresse suivante : ROUSSILLON- BCCL - 10 Rue des Bruyères 81380 Lescure d'Albigeois

Les inscriptions sont closes dès remplissage des emplacements. La sous-location est interdite.

Il est interdit de partir avant 17h.

Attribution des Emplacements

Les emplacements sont délivrés dans l'ordre de réception du dossier complet. Les exposants sont accueillis de 6h30 à 8h00. L'ouverture au public débutera à 8h00 jusqu'à 17h sans interruption. Rangement à partir de 17h00. Tout emplacement réservé, non occupé à 9h le jour de l'ouverture sera réputé libre et l'organisateur pourra en disposer sans que l'exposant puisse prétendre au remboursement ou à une indemnité quelconque. Pour des raisons de sécurité, les véhicules des exposants sont autorisés dans les rues durant l'installation et le rangement des stands. **Tous les véhicules des exposants sont garés dans un parking réservé**, indiqué le jour de la manifestation. Dès que l'exposant a connaissance de son numéro d'emplacement, il doit l'indiquer visiblement sur le tableau de bord de son (ses) véhicule(s).

Assurance ~ Responsabilité

L'association est assurée pour sa responsabilité civile d'organisateur. Son rôle se limite à prendre les mesures de prévoyance qu'il juge utile. En aucun cas sa responsabilité ne saurait être engagée en ce qui concerne : perte, vol, avarie, dégâts des eaux ou autres dommages qui pourraient intervenir, quelles qu'en soit l'importance ou la cause. L'association se donne le droit d'annuler le vide-greniers en cas de force majeure. Toute dégradation du sol ou autre, volontaire ou non, du fait de l'action directe ou indirecte d'un exposant, entraîne sa responsabilité pleine et entière. Les organisateurs se réservent le droit d'exclure, à n'importe quel moment du vide-greniers, le ou les exposants qui ne respecteraient pas le présent règlement. Les exposants s'engagent à sécuriser leurs étalages envers la population et à respecter les limites de leur emplacement.

Publicité et Sonorisation La publicité et l'éventuelle sonorisation de la manifestation sont l'exclusivité des organisateurs.

Objets exposés

Chaque exposant se déclarera propriétaire et responsable des objets exposés ou mentionnera les noms et adresses des tiers pour le compte de qui il agit. L'association du BCCL décline toute responsabilité sur les détériorations éventuelles, les vols et autres dommages qui pourraient avoir lieu le jour du Vide Greniers. Tout matériel non vendu devra être récupéré par l'exposant qui devra impérativement laisser propre l'emplacement à la fin de la manifestation. A cet effet, des conteneurs seront disponibles pour jeter vos poubelles. Il est rappelé que les textes prévoient que les particuliers ne peuvent pas proposer à la vente des animaux vivants, des denrées périssables, des armes et des bouteilles de gaz.